



Commission de surveillance des opérations électorales

Assemblée Générale FFC

22 Février 2026

Objet : réunion du 20 janvier 2026, 10h30, par visio conférence – Candidatures au Conseil Fédéral

Membres présents : Charles DUDOGNON, Président ; Philippe LIMOUSIN ; Erick ORBLIN ; Jacques LANG ; Anne-Sophie PESCHEUX.

Assistent : Christophe LAVERGNE ; Elgan DELTERAL ; Sabrina BAKLI : Direction Juridique FFC.

La Commission de surveillance des opérations électorales est chargée de valider les candidatures à la présidence de la FFC et au Conseil Fédéral ainsi que de contrôler la régularité des opérations de vote relatives à l'élection du Président, du Bureau Exécutif, du Conseil fédéral et du Président du Conseil Fédéral au regard des dispositions des statuts et du règlement intérieur et de procéder aux opérations de dépouillement à l'occasion des scrutins secrets.

I Election au Conseil Fédéral

A l'issue des précédents scrutins, la Commission, en l'absence d'un nombre de candidatures suffisant, et en l'absence de candidatures féminines permettant d'assurer la parité, avait pris acte des postes vacants suivants :

- Conseil Fédéral :
 - o 1 poste à pourvoir au collège « Médecin » ;

Pour ce qui est de l'élection des membres du Conseil Fédéral, et en application des dispositions relatives à la parité, l'ensemble des postes dévolus aux candidats « Homme » ayant été pourvus lors de l'Assemblée Générale électorale du 14 décembre 2024, les postes demeurants vacants au titre des collèges « Général » et « Médecin » sont réservés aux seules candidates « Femme ».

Un appel à candidature a été diffusé auprès des instances fédérales et sur le site officiel de la Fédération.

Les candidatures devaient être présentées individuellement et notifiées à la FFC à l'attention du Président de la Commission, laquelle les valide. **Cette notification se fait par lettre recommandée avec accusé de réception et doit être réceptionnée par la Commission six semaines au moins avant la date de l'Assemblée Générale, soit au plus tard au 11 janvier 2026, délai prorogé jusqu'au premier jour ouvré, l'échéance étant un dimanche, soit le 12 janvier 2026.**

La Commission n'a reçu aucune candidature.

Collège Médecin : 0 candidature reçue - 1 siège à pourvoir

Après en avoir délibéré, la Commission constate qu'en application des dispositions statutaires en vigueur telles que disposées à l'article 25 des statuts fédéraux, le poste demeurant vacant devra être pourvu à l'occasion de la plus prochaine assemblée générale et ce dans les mêmes conditions telles que prévues par l'article 21 du Règlement Intérieur.

II Calendrier des opérations de vote (*Heure de Paris*)

22 février 2026 à partir de 8h45 :

Assemblée Générale FFC, Palais Beaumont Parc des Expositions Zenith de Pau ;

S'agissant des **votes pour les résolutions fédérales**, qui se tiendront en aval, celles-ci seront renseignées après adoption de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, et les horaires seront précisés ultérieurement par la Commission de Surveillance des Opérations Electorales,

- *Corps électoral*
 - *Représentants des associations affiliées*
 - *Délégués régionaux, départementaux et territoriaux*

24 février 2026 – 16h00 : Fin des votes pour les résolutions fédérales ;

24 février 2026 – 17h00 : Proclamation des résultats.



Charles DUDOGNON
Président